

## Le Manitoba a conclu des ententes avec les fournisseurs hors province ci-dessous pour les opérations de remplacement de la hanche et du genou :

- Big Thunder Orthopedic Associates à Dryden et Kenora (Ontario),
- Sanford Health à Fargo (Dakota du Nord),
- Cleveland Clinic Lutheran Hospital à Cleveland (Ohio).

Les patients qui sont prêts à se déplacer pour leur intervention chirurgicale peuvent vérifier eux-mêmes s'ils répondent aux critères d'admissibilité en remplissant le formulaire de demande de renseignements pour les patients sur le site <https://forms.gov.mb.ca/dsrtf-out-of-province-patient-enquiry>, ou en envoyant un courriel à [patientnav@gov.mb.ca](mailto:patientnav@gov.mb.ca).

Si vous êtes sur la liste d'attente pour une intervention chirurgicale, vous pouvez également consulter votre médecin de famille ou votre chirurgien pour discuter de la possibilité d'obtenir des services chirurgicaux à l'extérieur de la province.

Tous les patients doivent être recommandés et préapprouvés avant de se rendre hors de la province pour une intervention chirurgicale. Ne prenez aucune disposition relativement à un rendez-vous médical, au transport ou à tout autre service lié aux soins avant d'avoir reçu l'autorisation de le faire. Vous risquez de devoir assumer tous les coûts engagés si vous n'obtenez pas l'autorisation préalable.

Les patients doivent payer pour leur hébergement, leur transport et leurs repas pendant le déplacement. Toutes les dépenses encourues par le patient dans les limites prédéfinies du programme seront pleinement remboursées par Santé Manitoba après l'intervention chirurgicale.

Santé Manitoba paiera directement tous les frais exigibles au chirurgien et à l'hôpital hors de la province.



### Pour plus de renseignements

Le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques du Manitoba a été mis sur pied pour contribuer à réduire les temps d'attente relatifs aux interventions chirurgicales et aux diagnostics au Manitoba. Le groupe a mis plusieurs initiatives en œuvre, notamment la possibilité de chirurgies de remplacement de la hanche et du genou à l'extérieur de la province.

Pour en savoir plus sur le programme d'arthroplastie de la hanche et du genou hors province ou faire une demande, consultez la page [www.gov.mb.ca/health/dsrecovery](http://www.gov.mb.ca/health/dsrecovery) ou composez le 1-888-600-0108.

## Guide sur les interventions chirurgicales de remplacement de la hanche et du genou hors province



## Admissibilité

**Pour être admissibles à un remplacement de la hanche ou du genou hors de la province, les patients doivent répondre aux critères suivants :**

- Sur liste d'attente pour subir une arthroplastie totale de la hanche ou du genou.
- Indice de masse corporelle (IMC) < 45 – poids dans une fourchette normale.
- Vaccination complète contre la COVID-19 (deux doses) – le but de cette exigence étant de réduire le risque de contracter ce virus et les répercussions sur le rétablissement.
- Absence de trouble cardiaque ou d'affection cardiaque stable.
- Affection asthmatique ou maladie pulmonaire chronique stable.
- Pas de recours à l'oxygène à domicile.
- Fonction rénale normale – pas de recours à la dialyse.
- Diabète bien contrôlé.
- Aucun antécédent récent d'accident vasculaire cérébral (AVC) ou de mini-AVC, c'est-à-dire au cours de l'année écoulée.
- Aucune affection connue des vaisseaux sanguins, comme un anévrisme.
- Aucune affection hépatique.
- Aucun déficit immunitaire.
- Aucune déficience en fer ou obligation de suivi pour des antécédents de déficience en fer.
- Pas de recours à la chimiothérapie ni dans l'attente d'une intervention chirurgicale pour un cancer.
- Aucune affection musculaire, comme la dystrophie musculaire.

*Tous les patients seront évalués et doivent satisfaire à tous les critères d'admissibilité.*

## Intervenants-pivot

Les intervenants-pivot travaillent avec le chirurgien qui recommande le patient, afin de coordonner les activités associées au déplacement. Ils aident également le bureau de votre chirurgien pour ce qui est des préparatifs préopératoires.

Les intervenants-pivot pourront aussi vous aider à réclamer le remboursement de vos frais auprès de Santé Manitoba et répondront à toutes vos questions.

Si vous répondez aux critères d'admissibilité, un intervenant ou une intervenante-pivot communiquera avec vous.

## Avant et après l'intervention

Avant votre opération, le chirurgien et l'équipe chirurgicale hors de la province vous rencontreront (par téléphone ou réunion virtuelle) pour répondre à toutes vos questions et vous donner des instructions supplémentaires.

Après votre opération, votre chirurgien au Manitoba assurera vos soins de suivi.

## Foire aux questions

**Question : Vais-je perdre ma place sur la liste d'attente pour une intervention chirurgicale si je choisis de ne pas me déplacer à l'extérieur de la province?**

Réponse : Non, vous ne perdrez pas votre place sur la liste d'attente. Lorsque d'autres patients acceptent de recevoir des services chirurgicaux hors de la province, votre temps d'attente peut être réduit.

**Question : Vais-je avoir l'occasion de rencontrer le chirurgien hors de la province avant mon déplacement en vue de mon opération?**

Réponse : Oui, vous aurez une rencontre virtuelle avec le chirurgien et l'équipe chirurgicale de l'endroit hors de la province où vous recevrez vos services chirurgicaux et vous pourrez poser des questions.

**Question : Ai-je besoin d'un passeport pour me rendre aux États-Unis pour une intervention chirurgicale?**

Réponse : Oui, pour aller aux États-Unis, vous devez détenir un passeport valide et vous devez respecter toutes les restrictions de voyage.

